



Bagarre entre 2 élèves du meme age.

Par **Alex**, le **14/06/2011** à **20:21**

Bonjour, rnIl y a un peu près 4 mois je me suis battu avec un élève de mon lycée. Nous avons tous les 15 ans. Malheureusement je suis totalement en tord. rnRaison : Il a insulté une très bonne amie à moi de "pute". Donc le matin je lui ai parlé par messages en lui demandant pourquoi il l'avait insulté. Le problème c'est que j'ai voulu faire le "kéké" et je lui ai dit que j'allais le frapper alors que ce n'était pas du tout mon intention. Donc à la récré on est sortis devant le lycée et je suis allé lui parler (j'étais tout seul et lui avec ses potes). Je lui ai demandé pourquoi il l'avait insulté, et il a commencé à s'énerver, et sous le coup de l'adrénaline j'entendais plus rien et je le voyais s'énerver de plus en plus. Jusqu'au moment où il m'a porté un coup au ventre, je n'est pas réagi mais après il est revenu en m'arrachant ma chaîne. Donc sous le coup de la colère je lui en ai mit une. Suite à tout ça nous nous sommes battu, et il est allé porter plainte pour coups et blessures. Le médecin aurait dit qu'il aurait eu un tronc à la mâchoire, mais je crois que ce n'est pas vrai. rnJe voulais donc savoir ce que je risquer ?rnMerci.

Par **mimi493**, le **14/06/2011** à **21:09**

ça va dépendre du procureur

Par **Alex**, le **15/06/2011** à **07:41**

C'est à dire ? rnJe tiens à préciser qu'il a eu 2 jours au maximum d'I.T.T

Par **mimi493**, le **15/06/2011 à 08:35**

Que le procureur a tout loisir de poursuivre ou non.
Le fait que les violences se soient passés dans l'enceinte scolaire en font un délit, même sans ITT

Par **Alex**, le **15/06/2011 à 09:19**

Et a votre avis, je pourrais avoir quoi ?

Par **mimi493**, le **15/06/2011 à 09:55**

C'est impossible à prévoir

Par **Alex**, le **15/06/2011 à 10:05**

Ah d'accord... Merci quand meme

Par **chris_idv**, le **15/06/2011 à 10:08**

Bonjour,
1- Vous avez été à l'origine de la rencontre.
2- Vous avez annoncé au préalable votre intention d'utiliser la violence.
"Le problème c'est que j'ai voulu faire le "kéké" et je lui ai dit que j'allais le frapper alors que ce n'étais pas du tout mon attention."
En droit cela s'appelle de la préméditation ce qui empêche de fait de parler d'un énervement circonstanciel.
3- La personne avec qui vous vous êtes battu était entourée de ses amis donc leur témoignage éventuel devrait plutôt être en sa faveur qu'en la votre.
4- Les coups ont été attestés par un médecin.
Disons que si vous devez vous retrouver devant un juge vous ne partez pas favori, même en étant mineur.
En l'absence de précédente condamnation vous risquez le plus probablement un rappel à la loi mais qui sera inscrit sur votre casier judiciaire et risque d'être handicapant pour votre avenir professionnel.
Si par contre vous avez déjà eu des difficultés avec la justice d'un point de vue pénal vous risquez de la prison avec sursis.
Dans tous les cas une condamnation pénale vous expose :
- d'un point de vue administratif à un renvoi scolaire
- d'un point de vue civil au paiement de dommages et intérêts
Cordialement,

Par **Alex**, le **15/06/2011 à 10:29**

Oui mais je n'est pas taper le premier et je ne l'est pas provoqué pour qu'il tape. Mon casier est vierge et j'ai déjà fais l'exclusion du point de vue administratifs.
Cependant il n'a qu'un

bleu, donc y'a t'il dommage et intérêt ?

Par **mimi493**, le **15/06/2011** à **11:33**

2 jours d'ITT ne peut pas résulter d'un simple hématome

Par **Alex**, le **15/06/2011** à **12:05**

C'est au maximum, j'ai considéré qu'il ne pouvait avoir que ça au maximum..

Par **mimi493**, le **15/06/2011** à **12:55**

Il est extrêmement difficile d'estimer un ITT, seul le médecin légiste décidera, vous ne pouvez pas vous baser sur ce que vous pensez, surtout sans la moindre expérience dans ce domaine